51e Année - No 3638 - Le No 0.30 c. PARAIT LE SAMEDI 22 JUILLET 1939.

SISTERON-JOURNAL

ORGANE RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance

Basses-Alpes et départements limitrophes ..... 14 francs.
Autres départements ..... 16 francs.
Etranger ..... 25 francs.

On s'abonne dans tous les Bureaux de — Poste —

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Téléphone 1.48. R. C. Sisteron 117. C. C. P. Marseille 156-36.

Fondateur : A. TURIN — Directeur : M. PASCAL-LIEUTIER

Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, Rue de Richelieu (2e)
à l'Agence de Publicité CHIMOT, 3, Rue d'Ambroise, PARIS (2e)
et au Bureau du Journal

— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus —

ANNONCES

Judiciaires (la ligne) 2,15
Réclames (la ligne) 1,50
Commerciales (la ligne) 1,50

Pour les grandes annonces et les annonces répétées, on traite de gré à gré.

Après Iphigénie

Comme je le fais chaque année, depuis que je suis seul directeur, (et ce sera ma dernière année), je donne les comptes d'exploitation du gala de la Citadelle. Le 2 Juillet au soir j'avais payé tous les artistes et le 3 à midi, tous les fournisseurs. Il apparaissait alors un déficit de 14.000 francs. J'ai pu réduire ce déficit, mais il en demeure un, trop important que dès le 3 à midi, j'ai soldé.

Comment le déficit a-t-il pu être réduit ? Mon premier mot sera de gratitude pour les grands artistes, gens de droiture et d'honneur qui ont compris dans quelle situation je me trouvais et spontanément, TOUS, après que j'eus réglé les cachets et les voyages demi tarif Paris-Sisteron et retour, m'ont déclaré qu'ils ne voulaient *rien* sur la somme que donnerai la radio. *Agamemnon* au nom de tous, le dit en termes qui ne surprennent pas de la part d'un alpin tel que Philippe Rolla. Les 2.000 francs versés par la radio le 6 Juillet pour l'émission régionale et le relais de la Tour Eiffel vont donc diminuer de 2.000 francs le déficit du directeur. Ce noble exemple a été suivi, sans que je demande rien, par d'autres que les artistes et le déficit n'est plus au 16 Juillet, que de 9.141 francs 90. C'est encore beaucoup et certainement assez pour m'enlever tout désir de solliciter la direction matérielle de la Citadelle à l'avenir.

Les dépenses. La troupe avant tout. C'est certainement la plus belle et la plus homogène que nous ayons jamais vue. Aucun artiste ne jouait pour soi. Chacun jouait pour l'ensemble. Et comme toujours, ici, c'est la troupe qui a coûté le moins ! A la Citadelle la sauce coûte toujours plus que le festin ! La troupe comprenant une ancienne sociétaire de la Comédie Française, cinq artistes de l'Odéon, six artistes de divers théâtres, une danseuse, le directeur et un professeur du conservatoire d'Aix, deux musiciens autres d'Aix, a coûté, voyages demi tarif compris, 12.670 francs, ce qui est plus que raisonnable car il y avait 17 personnes, toutes de qualité.

Les dépenses de mise en scène. Les costumes des artistes de Paris, sauf celui de *Clytemnestre* qui lui appartient, avaient été pris chez Chalin à Paris et sont compris dans les cachets des artistes. J'ai loué 575 francs 40 chez Boyer, à Marseille, les costumes et armes des figurants qui ont été très dignes. Les dépenses du régisseur se sont montées à 272 francs 70. La maison Plisson, que je dois remercier, m'a loué au prix très réduit de 150 francs, la tente d'Agamemnon, que M. Bouchet a transportée aller-retour pour 60 frs, ce qui est raisonnable aussi. J'ai loué un cheval, remis un petit souvenir à la figuration. Total de la dépense de mise en scène : 1268 frs 10.

Les dépenses du personnel. La location, bien faite, 200 francs. Trois guichetiers locaux à 50 francs. Une caissière d'Aix, cachet et voyage. Deux contrôleurs locaux à 30 francs dévoués. Un aide surveillant, 20 frs. Remis pour le forfait de l'installation des chaises, 500 francs. A divers ouviers, 50 francs. Taxis pour répétitions et gala de la Citadelle et autres 140 francs plus 55, total taxis 195 francs. M. Fabre, transports, n'a pris que 30 francs pour sa peine. Je l'en remercie. Aussi bien Fabre que MM. Magaud et Jouve, d'autres fois, et M. Bouchet, ont toujours fait des prix plus que raisonnables. Total des dépenses du personnel, 1395 frs, ce qui fait une somme ! A la Tour Brune, les guichets et le contrôle sont assurés par *Les Amis de la Tour Brune,* d'Embrun.

La patente ! 925 francs. Je ne l'ai pas encore payée. Elle est déplacée. 40 0/0 vont à la ville, 60 0/0 au département. Soit pour la ville, elle a fait en dix ans, un grand effort d'aménagement de la Citadelle. J'ai donné une redevance longtemps pour cela, 3.000 francs par an, puis 2.000. Le total ne doit pas aller loin de la moitié du prix d'achat de la Citadelle. Mais que penser des 60 0/0 qui vont au département ? En 10 ans j'aurais donc versé au département 6.000 francs. Qu'a-t-il fait, lui ? Certes je dois une gratitude profonde au Président éminent de l'assemblée départementale qui a obtenu cette année encore les trains spéciaux et les demi tarifs des artistes. Mais quand le conseiller général de Sisteron demanda une aide pour les Amis de la Citadelle, l'assemblée la lui refusa. Il en donne cependant aux Courses d'Oraison, etc... J'ai donc versé sans contre partie en dix ans, 6.000 francs au département des Basses-Alpes. Disons en passant que le conseil général des Hautes-Alpes a voté 3.000 francs pour la Tour Brune d'Embrun.

La taxe d'Etat, 290 francs, est logique. Je la paie sans discuter. Elle est juste. D'autre part l'Etat a fait son devoir pour la direction en donnant sur les 70.000 francs réservés aux théâtres de plein air de la France entière, environ 1.000 francs par an depuis huit ans.

A deux *gendarmes,* venus de Forcalquier, 60 francs.

L'assurance pluie, couvrant un risque de 26.000 francs, a coûté 1.653 francs.

J'ai du payer 8 0/0 de *droits d'auteur* sur IPHIGENIE d'un nommé Jean Racine, poète du XVIIe siècle. Disons de suite que l'aimable agent des auteurs à Sisteron n'y est pour rien, pas plus que le Percepteur dans l'encaissement de la patente. J'ai fait une demande de remise partielle. Nous verrons ce qui sera rendu. En tous cas, j'ai payé sur cinq actes de Racine et un d'Arène, 1.663 frs 80 de droits d'auteurs ! C'est lourd.

L'impression des grandes *affiches* et des petites a coûté 1.482 francs.

Les *timbres* des affiches, de plus élevés, et l'*affichage* par les *placardaires,* 541 francs.

La *publicité* fut importante. J'ai envoyé 1.800 numéros du « Sisteron-Journal » pour lequel mon confrère Lieutier m'avait fait un prix confraternel et des quotidiens, aux abonnés du téléphone des Basses et Hautes-Alpes. Il y eu des envois pendant 3 mois, de communiqués à la presse quotidienne et hebdomadaire, une correspondance incroyable, téléphone télégraphe, etc... Total de la publicité, 2.310 francs. Enfin, les dépenses d'organisation, les frais généraux, dépenses à Paris, Marseille et Sisteron, la réception des techniciens et autres, le tout fait 2.221 francs, ce qui n'a rien d'excessif. Remercions en passant les artistes parisiens qui avaient répété à Paris et la troupe qui a appris la pièce d'Arène pour ne la jouer qu'une fois et qui l'avait répétée onze fois.

Récapitulation des *dépenses*, 26.277 francs 90.

Les *recettes des places* dont le détail précis a été donné dans le dernier numéro du journal ont été de 14.838 francs, auxquelles il faut joindre la *vente des programmes,* faite avec soin et bonne grace, 298 francs. Enfin, par le geste admirable et généreux des artistes, les 2.000 francs de la *radio* entrent dans la caisse, totalement, alors que les artistes avaient droit à 33 0/0 d'augmentation de leur cachet. *Total des recettes,* donc, 17.136 francs.

Le déficit est ainsi réduit, et je ne perds plus que 9.141 francs 90. C'est tout de même assez pour dire SEBO ! J'avais perdu 13.000 francs l'an passé avec CARMEN. Me voici à 22.000 francs de déficit en deux ans. C'est assez pour s'arrêter.

Ces explications, ces chiffres, seront utiles à ceux qui peuvent légitimement aspirer à prendre la suite à la Citadelle. Je terminerais par deux remarques. Si, sauf ceux qui ont vraiment droit à une place à la Citadelle (ce que je n'ai jamais contesté), si ceux qui ont, par un moyen ou un autre, trouvé des places gratuites, avaient payé leur place, le déficit aurait été minime.

La patente est une perte d'un millier de francs ridicule. La ville a-t-elle vraiment besoin de ces 400 frs de patente chaque année ? Elle a déjà montré sa compréhension de la situation en ne percevant pas de droits ni de taxes, ce que font aussi les autres plein airs, dont celui d'Embrun. Mais que dire du département qui empoche ses 600 francs par an et n'a jamais donné un sou pour le plus grand spectacle d'art qui ait jamais été donné dans les Basses-Alpes depuis toujours ? D'autres auraient pu aider. Que dites-vous de la publicité que la Tour Eiffel a faite le 2 Juillet à Sisteron ? Dépenses autres. La troupe est plus que raisonnable. Les voyages sont chaque année plus chers malgré les demi tarifs. Les costumes sont à leur prix. Plisson, les camionneurs, les figurants ont été de bonne aide. Si *les Amis de la Citadelle* auxquels je redis ma gratitude assuraient comme leurs collègues d'Embrun, les guichets, le contrôle, on aurait 600 frs d'économie. L'installation des chaises vaut 500 francs, mais l'installation faite sert encore. La ville à l'avenir pourrait faire cette dépense. Je ne prêche pas pour mon saint, puisque je ne suis plus candidat. Sur les affiches, on a coutume de dire que j'en fais trop et sur la publicité que j'en fais tout de même beaucoup. J'accepte toutes les critiques, mais vieux journaliste, je demande si la presse ferait la même publicité pour un directeur qui ne serait pas un confrère chevronné ? Les dépenses d'ordre général sont fatales. Et encore je ne marque pas tout, car j'ai des dépenses personnelles élevées.

En résumé, il est impossible à l'avenir à un directeur de donner un spectacle convenable et de s'en tirer, mais la Ville, mais un comité local (dont je ne demande pas à faire partie) pourraient s'en tirer. D'abord ils ne paieraient pas de patente et auraient sur bien des dépenses et des dons de places gratuites, une facilité de discussion qu'un particulier n'a pas.

Me voilà à la fin du propos. Mon dernier mot sera pour remercier tous ceux qui m'ont permis de faire de belles choses, longtemps, la Ville qui m'a toujours fait confiance et a aménagé la Citadelle, les Amis de la Citadelle, la presse, bien des fournisseurs et en particulière gratitude les grands artistes qui ont prouvé par leur geste que directeur et tragédiens servaient la même cause, celle de l'art. Et maintenant, adieu à tous.

MARCEL PROVENCE,
Ancien Directeur
de la Citadelle de Sisteron.

La Société Fraternelle des Bas-Alpins à Paris

BREF HISTORIQUE — I

Il conviendrait de célébrer cette année, encore qu'avec un peu de retard, le cinquantenaire de la Société des Bas-Alpins à Paris.

Au mois de Janvier de l'an 1888, quelques compatriotes étaient priés de se réunir, sur convocation de MM. Audiffred, député de la Loire, Jean Caire, artiste peintre et Jaume, rentier. Le 7 Février, ils étaient une trentaine à l'entresol du café de la Porte-Montmartre, au 1 du Boulevard du même nom.

Tout se passa le mieux du monde et en choquant le dernier bock, vint au monde la *Société Amicale des Bas-Alpins*. On décida de rédiger les statuts, dès le 3 Mars suivant se tenait la première assemblée générale. On approuva le premier bureau composé de MM. Jauffred, négociant, président ; Falques, receveur d'enregistrement, Joly, doyen honoraire de la Faculté, vice-présidents ; Caire Jean, artiste peintre, trésorier ; Vernet Jean, professeur, Aubert Phillippe, employé à l'Hôtel de Ville, secrétaires.

M. Joly, (à ne pas confondre avec le député qui n'était pas Alpin et représenta sans éclat Sisteron une législature) prononça simple et cordiale allocution, disant, entr'autres : « Nous ne voulons qu'apprendre à nous reconnaitre, renouveler d'anciennes amitiés, en établir de nouvelles, nous rendre mutuellement service et, en tout cas, passer en commun d'agréables heures. »

Avril rassembla les fondateurs autour d'une table fleurie et bien servie ; le 26 Mai 1888, deuxième diner au Restaurant Escoffier, au Palais Royal.

Il avait été convenu que jamais ces agapes ne coûteraient plus de 5 francs, vins fins, champagne, café, liqueurs compris. Heureux temps où avec 2 francs 25, au Coq d'Or, rue Montmartre, où fut assassiné Jaurès, nous avions une série de plats, un choix de vins et une coupe de très authentique champagne.

De telles cartes iraient chercher de soixante à quatre-vingt francs aujourd'hui, sans garantie de qualité de cuisine et même vins payés à part. Nous progressons.

La brochure des statuts donne pour ces débuts, quatre-vingt dix sociétaires, de toutes professions et situations ; il s'agit bien d'un groupement de bons Alpins, sans égaux au regard du culte de la terre natale.

Y figurent, pour en citer quelques-uns : MM. Andrieux, Proal, Suquet, députés des B.-A. ; Bouteille, Soustre, sénateurs des B.-A. ; Rouvier, député du Var ; Arnoux avocat ; Félicien Champsaur, écrivain ; Cogordan, ministre plénipotentiaire ; Estève, publiciste ; Honnorat ; Laniez, capitaine ; Lions, rentier ; les docteurs Maurel, Cézilly ; Proal, bibliothécaire de l'Ecole Centrale ; de Salle, professeur à cette école ; l'abbé Suquet ; Jh Suquet, chef de bureau au ministère des Cultes ; Paul Suquet, ingénieur ; Léonce Thélène, étudiant en droit ; Villefrand, étudiant en médecine ; Seguin, élève de l'Ecole Centrale ; Roustan, ébéniste ; Paul, peintre ; Gariel, mécanicien ; Gorde, instituteur ; Baille, cheminot ; Bosse, brigadier à la Garde Républicaine ; Lafond, ouvrier ; Dragon, maréchal des Logis à la Garde, etc..., etc...

Combien vivent encore de ces amis de la belle époque ? Nous serions heureux de le savoir, pour juste tribut d'éloges, et leur présence aux cinquante ans ?

On se retrouvait, plus ou moins nombreux, chaque samedi soir, au café du boulevard Montmartre. Alors l'existence ignorait la fièvre de notre temps, on n'avait nul besoin de réclamer légalement des loisirs, on se les octroyait, chacun travaillant en toute liberté, tant d'heures qu'il lui convenait ou pouvait fournir. Un moka largement arrosé *d'aïgardent* sans reproche, étiqueté « Vieux de la maison, bouteille réservée » n'excédait pas cinq sous ; le garçon s'inclinait pour un sou de pourboire et vous passait canne et chapeau, sourire aux lèvres, sans supplément.

Deux sous pour grimper sur l'impériale de l'omnibus et s'offrir le spectacle des boulevards en fumant pipe ou cigare. On appelait extra la dépense de vingt cinq sous en sa soirée.

L'art. 6 des statuts stipule qu'après un droit d'entrée de 2 francs, le sociétaire n'aura que 5 francs de cotisation annuelle ; il pourra s'acquitter en une ou deux fois.

Mais il fallait pour le *digmes intrare* être né dans les Basses-Alpes ou y être établi, y avoir des intérêts ou y être rattaché par mariage.

Malgré les facilités de cette ère ancienne, on commit imprudence de fixer statutairement quatre diners, de Novembre à Mai. Celà va bien au départ, mais bientôt se constatent des vides à ces banquets de Platon.

On alla de restaurant à restaurant sans autre but que de se rencontrer ; ce n'était pas suffisant pour intéresser les adhérents et motiver le recrutement de nouveaux.

La première décade fut sans notable histoire — et en Décembre 1895, à la Brasserie Ducastaing, boulevard Bonne Nouvelle, avait lieu réunion « en vue de réorganiser, avec le concours d'éléments nouveaux, la *Société Amicale des Bas-Alpins à Paris* » par les soins d'un Comité d'Initiative comprenant : Arnaud Léopold, de Mirabeau ; Arnaud Louis, de Digne ; Caire Jean, de Jausiers ; Pellissier François, de Saint-Paul ; Sébastien Philibert, des Mées.

Seuls Jean Caire et Pellissier subsistent du bureau de la fondation.

Les documents officiels laissent supposer que tout ne répondit pas aux espérances de ceux de 1888, puisque le 5 Mars 1896, une autorisation d'Association régulière était sollicitée sous la même dénomination d'ailleurs. D'autres statuts plus complets sont soumis au visa du Préfet de police : Lépine. M. Jean Caire est président et l'envoi est fait à la Préfecture par Brun Henri, secrétaire-adjoint.

L'Assemblée Générale du 12 Décembre 1896, au siège social, café des Variétés, 9 boulevard Montmartre, toujours Caire, président, mais Henri Brun, secrétaire, vote sur la proposition de M. Honnorat, modification d'un article pour ordonner réunion mensuelle du bureau.

Nous irons ainsi jusqu'en 1899 où demande est faite de changer de titre pour devenir : *Société Fraternelle des Bas-Alpins*, avec présentation d'autres statuts, en 33 articles. Cette demande porte signature : Le Président, Brun Henri, et ce sera le président pendant 35 ans. Nous serons édifiés par l'œuvre vaste comme

© VILLE DE SISTERON

son cœur qu'il réalisa, et que continue son successeur, Pierre de Courtois, sénateur.

Le 16 Mars 1899, l'autorisation administrative était signée par : Charles Blanc, préfet de police, un Haut-Alpin, grand ami du président du conseil Louis Barthou qui, après une longue éclipse devait revenir au gouvernement, bien servir et tomber sous les coups d'un assassin, à Marseille.

Très excellent homme, plein de bienveillance pour les Alpins, fier de ses origines montagnardes, Charles Blanc ne possédait rien pour diriger la police parisienne ; il héritait de la succession de Lépine, par surcroit. Notre bon compatriote s'employa de zèle et de conscience à répondre au mieux à ses fonctions, soupirant après son fauteuil au Conseil d'Etat. Il s'y rassit bientôt.

Je conserve de nos entretiens le très fidèle souvenir ; il me conseillait, témoignait au jeune gavot beaucoup de sympathie.

Revenons à notre Société. Le grand Sisteronnais Brun Henri, président, tout va, même pendant la guerre affirmer la plus inlassable activité. Il a dès 1908, pour vice-présidents : André Honnorat, aujourd'hui sénateur de chez nous, Léon Honnorat, après la guerre sera vice-président; Pierre de Courtois, sénateur, qui préside depuis le départ de Brun Henri. Je dois rappeler à la fervente reconnaissance de tous, Mme Honnorat mère, qui tant témoigna d'agissante bonté pour les nôtres et toute sa vie avec une admirable discrétion, n'arrêta point de prodiguer le bien : c'était un grand cœur et une sainte âme. A côté de son mari, se doit louer aussi Mme Henri Brun, de pareil dévouement aux Alpes et aux Alpins.

Comme suite à cette notice, un résumé prochainement de l'œuvre utile de « *La Fraternelle des Bas-Alpins* ».

Emile ROUX-PARASSAC.

(à suivre)

FÊTE
de la Lavande à Digne

Voici quelques nouveaux échos recueillis, concernant les fêtes de la Lavande qui se dérouleront à Digne le Dimanche 30 Juillet.

On dit que...

...Le Boulevard Gassendi sera paré d'une toilette spéciale pour la circonstance aux couleurs vert et bleu lavande, grâce au bon goût et au dévouement de M. Duperron, Architecte Municipal.

...La Fontaine de la Colonne, à l'entrée de la rue Colonel-Payan fera probablement l'objet d'une ornementation magnifique, toujours avec la fleur de Lavande.

...La musique sera à l'honneur et des flots d'harmonie se déverseront toute la journée sur la Cité déjà toute empreinte du délicieux parfum de nos Alpes.

...Le plus beau char recevra un prix en espèce de 500 francs et que d'autres prix non moins intéressants suivront. Avis aux amateurs.

...Chaque char, groupe ou piétons recevront en outre une superbe bannière qu'ils promèneront à travers la Ville et conserveront en souvenir.

...Certaines personnes se sont déjà faites inscrire pour le concours de vitrines et de balcons fleuris. Lorsque les Dignois s'y mettent, ils font bien les choses, surtout avec des animateurs tels que MM. Esmiol, Prève et Guibert.

...La date limite pour les inscriptions est fixée au Samedi 29 Juillet au Pavillon du Tourisme.

...Un bal populaire animé par un jazz entrainant se poursuivra autour du kiosque à musique du Dimanche soir au Lundi matin.

...Le Casino Municipal recevra dignement ses visiteurs, il met tout en œuvre pour celà.

...Le Lundi 31 Juillet un concours de boules sera organisé par le «Tampinet-Boules» avec des prix intéressants.

...Le Comité a reçu un accueil enthousiaste dans ses tournées de quêtes. Il publiera prochainement sa liste de souscriptions.

Tout s'annonce très bien, et souhaitons que dans ces conditions le Comité continue son œuvre d'intérêt général pour la Ville, puisqu'il est suivi de tous.

On nous communique, avec prière d'insérer :

NOTE IMPARTIALE

Adversaire résolu des manifestations partisanes quand celles-ci dressent les uns contre les autres les individus d'une même Patrie, je reste partisan convaincu des manifestations publiques lorsqu'elles ont un but commémoratif, respectueuses des opinions de chacun (article 10 de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen).

J'ai souscrit volontiers à l'organisation de la manifestation de la commémoration du 150e anniversaire de la Révolution et je n'aurais eu garde de manquer d'y participer. Ma participation a été d'autant plus volontaire que nous sommes les petits-fils des Bas-Alpins qui prirent part à la Révolution abolissant les privilèges qui étaient l'apanage d'une Caste qui n'existe plus aujourd'hui si nous nous plaçons sur le plan monarchique.

Notre 14 Juillet 1939 fera date dans l'histoire.

A Sisteron, bien qu'un programme ait comporté les principales phases de cette journée historique, elle aurait été encore plus grandiosement célébrée si elle n'avait été moins partisane que Nationale. En effet, la Municipalité, à qui incombait le devoir de prendre l'initiative de cette journée, s'est laissée devancer par un parti politique, dont nous reconnaissons l'excellence de sa doctrine, qui lui a suggéré — peut-on dire imposé — les grandes lignes de cette cérémonie, alors qu'il n'avait pas à le faire.

Dans la réunion préliminaire qui s'est tenue à la Mairie quelques jours avant le 14 Juillet pour l'organisation du programme de cette journée, il avait été décidé à l'unanimité de l'assemblée et sur la proposition d'un membre du parti Radical-Socialiste que trois orateurs seulement prendraient la parole : 1° le Maire de Sisteron ; 2° un représentant du Parlement et 3° le président de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen qui lirait les 17 articles décrétés par l'Assemblée Nationale dans les séances des 20, 21, 23, 24 et 26 Août 1789, mais à cette réunion préliminaire un autre membre ajoutait que cette manifestation était placée sous « l'égide des partis de gauche ».

Pourquoi cette restriction et pourquoi l'exclusive contre d'autres partis républicains et contre d'autres Sociétés Sportives ou Philantropiques de la ville et même l'Amicale des A. C. qui sont toutes soumises et légalement reconnues par le gouvernement de la République ?... Or le 14 Juillet a toujours été et sera toujours la Fête Nationale de la France c'est-à-dire la fête de tous les Français.

Pourquoi ne pas avoir convoqué ces Sociétés ? leur participation à la célébration du 150e anniversaire de la Révolution était tout à fait légale puisqu'elles sont nées justement du fait de la Révolution qui a reconnu à chaque citoyen le droit de se réunir en société, tant que cette société ne porte pas atteinte à la sureté de l'Etat. Leur participation derrière leurs fanions aurait donné à la manifestation du 14 Juillet une tout autre signification que celle qu'a voulu lui donner le parti politique auquel la municipalité a cédé une parcelle de ses droits imprescriptibles... Cette manifestation aurait plus gagnée à être élargie dans son cadre si elle s'était placée sous « l'égide Nationale », elle aurait été l'expression qu'à voulu lui donner le Parlement et le grand chef du Parti Radical-Socialiste, le Président Daladier, dans son discours à l'autel de la Patrie. Si elle eut été cela, la population Sisteronnaise y aurait participé toute entière.

Il fallait également s'en tenir à l'ordre des discours arrêté en réunion préliminaire. C'était très bien. Aucun parti n'aurait empiété sur d'autres. Les discours prononcés par M. Paret, maire, par M. Baron, député, étaient excellents, ils se plaçaient tous les deux sous les plis du drapeau tricolore, de même la lecture de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen était de circonstance. Seul le discours du représentant du parti communiste était inopportun, car non prévu, l'orateur communiste sous son drapeau a tourné à l'avantage de son parti la portée de cette cérémonie qui était tout à fait Nationale et Républicaine.

On dit qu'à la suite de la réunion de la mairie, M. le Maire a été à trois reprises sollicité par un membre du parti communiste pour donner la parole à l'orateur de ce parti. Ce n'est qu'à la troisième sollicitation que l'autorisation de parler a été accordée, mais à condition que *l'orateur soit bref*. C'est tout le contraire qui s'est produit puisque à la fin de la péroraison quelques rumeurs se sont manifestées comme pour réprouver quelques paroles trop risquées. En cette occasion M. le Maire a cédé une parcelle de son autorité qu'il aurait dû garder intacte.

Si l'ordonnance des discours ne devait pas être observée et si la liberté de parole avait été libre, un représentant du parti Radical-Socialiste se serait joint aux orateurs pour souligner comme il convenait les grandes phases de la Révolution. Ce n'aurait été que justice, car devant l'arbre de la liberté auquel il manquait les drapeaux tricolores, tous les partis se prévalant de la Révolution avaient droit à la parole.

L'Impartial.

Le Drapeau Tricolore

Au lendemain de la prise de la Bastille, la garde civique, devenue garde nationale, adopta la cocarde tricolore. L'initiative venait de La Fayette qui fit cette prédiction aux soldats de la garde : « Voilà une cocarde qui fera le tour du monde».

De la cocarde, les trois couleurs passèrent au drapeau. En 1792, le drapeau de Valmy vit la défaite des Prussiens.

Le drapeau de la monarchie était d'une seule couleur ; celui de Paris était de deux couleurs. Leur union fut le drapeau actuel. Et c'est ainsi fort bien dans une France qui est fière de son passé et confiante dans son avenir.

Chronique Sportive

PEDALE SISTERONNAISE

ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUILLET

Mardi soir à 21 heures, la Pédale Sisteronnaise tenait séance exceptionnelle à la Mairie. En dépit du nombre restreint des invités, la réunion put se dérouler.

Le Président Robert ouvrit la séance retraçant brièvement le chemin parcouru par la P. S. en 3 années d'existence et axaltant l'œuvre accomplie dans ce laps de temps par cette Société fondée par quelques débrouillards, admirateurs du vélo, et qui, courageusement entreprirent la lourde tâche de doter Sisteron d'un renom cycliste.

Grâce à des concours actifs et dévoués, notre société put vivre et prospérer. Ce concours nous le trouvons auprès de notre excellente Municipalité, toujours à l'avant-garde du sport cycliste par son aide financière auprès des généreux commerçants de notre ville et de quelques mécènes sportifs dévoués.

Si nous sommes tous unis pour le triomphe du sport, la Pédale vivra et avec elle les compétitions cyclistes qui font les beaux jours de notre cité.

Vu ses occupations et ses absences trop fréquentes, le président Robert déclare ensuite se retirer de la présidence en faveur de M. Michel Paul et le bureau se présente alors de la façon suivante :

Présidents d'honneur : MM. Paret Emile, Turcan, Lagarde.

Membres d'honneur : MM. Charles Baron, Tron et Simonin, docteurs.

Président Actif : Michel Paul.

Vice-Présidents : Robert Louis, Sorzana, Entressangle Maurice.

Secrétaires : Chastel Albert, Blanc.

Trésorier : Massin.

Manager : Robert Louis.

Conseillers techniques : Chastel et Massot.

Le choix d'un tel bureau sera certainement bien accueilli et la nomination de M. Michel Paul à la présidence ne pourra que recueillir tous les suffrages, tant son action apparait sous les auspices les plus favorables. Un gros bravo pour ce sportif dévoué qui généreusement met son intelligence au service du sport !

Le Trésorier Massin fait ensuite l'exposé financier de la société, le bilan fait ressortir un excédent net de recettes sur les dépenses de 1251 francs 50, ce qui est tout à l'honneur de cette jeune société. Il termina en remerciant tous ceux qui contribuèrent au succès du 3e Challenge Torréano : MM. Torréano, Raymond, Lieutard, Décaroli, tous de l'U. V. F. et enfin M. Entressangle qui mit aimablement sa voiture à notre service et le Docteur Jean André, de Banon.

On étudia ensuite la participation de Chastel et de Massot au championnat de France des Indépendants. Nos 2 cracks sisteronnais auront la délicate tâche de représenter les couleurs bas-alpines. Les sacrifices faits en cette occasion par la P. S. sont énormes mais n'est-ce pas courir leur chance vers la consécration ? A cet effet, il est rappelé qu'un effort est demandé à chacun en vue de souscrire aux billets de la tombola que récompenseront plus de 50 prix.

A l'issue de cette délibération on aborde la question de mise en service d'un car pour le jour de l'arrivée à Digne du « Tour » et le lendemain pour le passage au sommet du Col d'Allos. On se sépare alors en se donnant rendez-vous pour le 15 Août pour le IIe Souvenir Emile Massot, autre grande épreuve que la P. S. a épinglé au calendrier pour les 4e et débutants hauts et bas-alpins.

Pour tous renseignements, s'adresser : Bar du Midi, Place de l'Horloge.

Le Secrétaire.

SISTERON - VELO

Pour couper court à tous les commentaires erronés sur la Société, le bureau tient à faire paraitre la petite rectification suivante :

Il n'a jamais été question et il ne sera jamais question de la dissolution de la Société. Le bureau actuel aurait aimé que des personnes dévouées viennent le remplacer dans des fonctions qu'il remplit depuis assez longtemps et qui sont souvent obsédantes, mais il assure joueurs et joueuses qu'ils continueront à pratiquer leur sport comme par le passé.

L'équipe de foot-ball est déjà engagée dans le championnat de 4e Division où elle rencontrera outre les meilleures équipes des Basses-Alpes, quelques équipes de la région Marseillaise.

L'organisation de la saison sera assurée par le bureau actuel qui continuera ses fonctions jusqu'au début de la saison où aura lieu une nouvelle élection.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

AVIS. — Nous informons nos abonnés que tout changement d'adresse doit être accompagné de la somme de 1 franc en timbre poste.

ECHO des Fêtes du 14 Juillet et 150e Anniversaire de la Révolution Française. — La population républicaine de Sisteron a fêté dignement cette année en ce jour du 14 Juillet le 150e anniversaire de la prise de la Bastille. Ces fêtes qui revêtirent un éclat particulier débutèrent le Jeudi 13 Juillet à 21 heures, rue de Provence, par un grand concert musical exécuté par l'Harmonie des Touristes des Alpes sous l'habile direction de son chef Izard.

Le Vendredi 14 Juillet à 10 h. 30, un cortège constitué par la plus grande partie de la population se formait devant l'Hôtel de Ville. Tous les groupements de gauche de la localité étaient représentés. En tête venait le groupement local de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen sous l'égide duquel la manifestation était placée. Le drapeau tricolore avait pris place entre deux drapeaux de groupes présents au défilé ; le Conseil Municipal était au complet avec à sa tête notre estimé Maire, M. Emile Paret, Conseiller Général auquel s'était joint le citoyen Charles Baron, Président de la Commission des Mines, député de la circonscription, qui était venu honorer de sa présence cette manifestation républicaine ; tout le personnel enseignant avec une délégation des élèves de nos écoles.

Le cortège se rendit d'abord au Monument aux Morts où une gerbe de fleurs fut déposée par MM. Paret maire, et Baron, député. Après une minute de silence, la « Marseillaise » retentit chantée par un groupe d'élèves de nos écoles. L'Hymne National retentit de nouveau exécuté cette fois par l'Harmonie des Touristes des Alpes qui avait tenu à prendre part à cette belle manifestation. Le cortège se dirigea ensuite à travers les rues de la ville vers le Cours Melchior Donnet où plusieurs discours furent prononcés devant l'Arbre de la Liberté par les citoyens Saury, au nom de la Ligue des Droits de l'Homme, Girardot, au nom du parti communiste, Paret Emile, Maire, au nom de la Ville de Sisteron, et Charles Baron, député. Tous ces orateurs furent unanimes à exalter les luttes engagées par nos aïeuls de 89 pour arracher au régime féodal les libertés qui nous sont si chères et que pas un de nous ne désirerait se voir ravir.

L'Harmonie des Touristes des Alpes se fit de nouveau entendre et à midi exactement cette manifestation prenait fin sous les applaudissements d'une foule enthousiaste.

A 14 h. 40, le départ d'une course cycliste organisée par la Pédale Sisteronnaise était donné rue de Provence.

A 16 h. 30, un public nombreux se rendait au Théâtre de la Citadelle pour assister à une matinée enfantine organisée par la Société du Sou des Ecoles Laïques.

A 21 h. 30, un superbe feu d'artifice était tiré sur le Stade Municipal et obtint un réel succès. C'est un véritable flot humain qui se rendit ensuite sur la Place de la Mairie où était organisé un grand bal populaire qui se termina tard dans la nuit.

En résumé belle journée républicaine ou notre population a prouvé que même pendant les heures d'angoisse que nous traversons, elle savait conserver son calme et sa franche gaîté tout en étant résignée à défendre jusqu'à son dernier souffle toutes ces libertés républicaines si chèrement acquises.

Promotions Violettes. — Parmi les promotions violettes du 14 Juillet nous lisons avec plaisir le nom de M. E. Audibert, qui fut pendant de longues années professeur au Collège Paul Arène et reste attaché à l'Etablissement par ses fonctions d'Agent Spécial. Rarement distinction honorifique a été mieux placée. Même si pour une fois la modestie du nouvel Officier d'Académie devait en souffrir, nous sommes heureux, au nom de tous ses concitoyens, de lui présenter nos respectueux et sympathiques compliments.

Toujours aussi serviable qu'effacé, M. E. Audibert est le modèle vivant du parfait honnête homme, dont la sagesse n'a d'égale que la complaisance et le désintéressement. Aussi, tous les Sisteronnais se réjouiront de lui voir attribuer cette distinction si méritée.

∴

Dans la même promotion nous relevons avec plaisir le nom de Mme Rousset, la distinguée directrice de notre Ecole Primaire Supérieure de jeunes filles qui obtient la Rosette d'Officier de l'Instruction Publique.

Madame Rousset est à la tête de notre établissement supérieur depuis deux ans. Dans ce laps de temps, elle a donné à cet établissement une impulsion telle que les résultats obtenus aux derniers examens indiquent suffisamment avec quel soin nos jeunes filles étaient préparées à les subir avec succès.

Nous adressons à Madame Rousset nos sincères félicitations.

∴

C'est aussi avec plaisir, parmi ceux qui viennent d'être faits Officier d'Académie, que nous relevons le nom de Mademoiselle Goulin, professeur à l'E. P. S.

Toutes nos félicitations.

Nos Hôtes. — Mardi 18 Juillet, S. M. le Sultan du Maroc, accompagné d'une nombreuse suite, a traversé notre ville vers 15 heures, venant de Serres et se rendant à Marseille. A cette occasion un service d'ordre des plus rigoureux était exercé par la gendarmerie. Le passage de cette personnalité importante avait attiré sur le devant des portes une foule de curieux saluant de la main l'hôte de passage.

AVIS. — M. ORCIERE, Alimentation Moderne, Rue de Provence, prévient son aimable clientèle qu'à partir du 23 Juillet son magasin sera fermé tous les Dimanches, de 13 heures au Lundi matin.

© VILLE DE SISTERON

Concours de Boules. — Malgré pluie le concours de boules orga-sé par la Commission des fêtes du onseil Municipal à l'occasion du 0e Anniversaire de la Révolution rançaise, a eu lieu au Cours Mel-ior Donnet. Le premier prix a été gné par l'équipe Brun Alexis, Ber-rd Aimé et Bernard Maurice.

Une consolante s'est jouée dans près-midi. Le premier prix est re-nu à l'équipe Jullien, Juran, Burle.

Le même jour un concours de ben-min qui devait se dérouler sur le é de Foire n'a pu avoir lieu à cau- du mauvais temps. Ce concours t reporté au Dimanche 23 courant. s jeunes fervents de la boule sont iés de se faire inscrire au Bar on avant 10 heures.

Collège « Paul Arène ». — a liste des numéros gagnants des Œuvres en faveur des Etudiants » t affichée au Collège où les dé-nteurs de billets peuvent venir la nsulter.

VARIETES-CINEMA

Cette Semaine :

La grande vedette HARRY BAUR dans

NOSTALGIE

d'après le « Maitre de Poste » de Pouchkine.

Film d'émotion où se choquent les sentiments familiaux les plus élevés avec Gina MANES — SINOEL Janine CRISPIN, Georges RIGAUD Ch. DESCHAMPS

Première Partie :

Un grand Comique :

Amour et Sténographie

Salle très fraiche et bien aérée.

Bleuets de France. — La vente du Bleuet de France, effectuée par les jeunes élèves de l'Ecole Primaire Supérieure de Sisteron, au profit des

VILLE DE LA MOTTE-DU-CAIRE

Fête Patronale

des 22, 23 et 24 Juillet 1939

SAMEDI 22 JUILLET

A 21 h., Retraite aux Flambeaux, Farandole, Illumination du bal.

DIMANCHE 23 JUILLET

Réveil en fanfare ; à 14 h. 30, réception du réputé The Luna Jazz d'Apt ; à 16 h., Course de Bicyclettes, 200 francs de prix : 70 frs au 1er ; 50 au 2e ; 25 au 3e ; 20 au 4e ; 15 au 5e ; 20 frs de prime au 1er de la localité ; à 16 h. 30, grand concours de Pointage, 80 frs de prix ; à 16 h. 30, Ouverture du Bal ; à 17 h., Jeux divers, Course à pied, Concours de danse ; à 20 h., Apéritif d'honneur ; à 21 h., reprise du Bal ; à 21 h. 30, Tirage d'un superbe feu d'artifice ; à 22 h., Bataille de confetti, embrasement général ; à 23 h., concours de chant, à 24 heures, Farandole.

LUNDI 24 JUILLET

A 8 h., Grand Concours de Boules à la longue, 660 francs de prix ; 1er

VILLE DE MALIJAI

Fête Patronale

des 22, 23, 24 et 25 Juillet 1939

SAMEDI 22 JUILLET

A 21 h., Retraite aux Flambeaux par le rallye Méen ; Ouverture de la fête foraine.

DIMANCHE 23 JUILLET

A 6 heures, Réveil en fanfare par le président et ses assesseurs ; à 11 heures, Apéritif d'honneur offert par le Comité ; à 16 heures, Course de bicyclettes locale, réservée aux jeunes gens du pays. Nombreux prix.

A 17 h. 30, Ouverture du Bal avec le concours du célèbre « Tom-Tom Jazz ; à 20 h., Apéritif concert ; à 22 h. 30, reprise du bal, bataille de confetti ; à minuit, grand concours de valse, 50 francs de prix.

LUNDI 24 JUILLET

A 1 h. 30, Concours de chant ; à 11 h., Apéritif offert par le Comité à la Vieille Fontaine ; à 14 heures, au coup de bombe, grand concours de boules régional. Prix : 250 frs et 150 frs et toutes les parties pri-

Précaution Indispensable

Le succès toujours croissant de la Poudre Louis Legras a suscité bien des imitations. Aussi recommandons-nous d'exiger sur l'étiquette, sur la boite et sur son enveloppe bleue, les mots « Louis Legras ». En effet, ce remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900 est le seul qui calme instantanément les accès d'asthme, de catarrhe, d'oppression, de toux de vieilles bronchites et guérisse progressivement.

Prix de la boîte : 6 frs 15, dans toutes les pharmacies.

leaux, Nantes, Le Havre, erce avec les possessions des nègres. Un armateur possède en 1791, 30 na- son cas n'est pas excep- que la France possède numéraire existant en

ON DES CAPITAUX

ment d'utilisation aisée. De nombreuses banques XVI, pour le change des trangères que fournit le s'occupent plus l'affaires indus- es. Surtout les apparaissent : s, Compagnies ndie et sur la Eaux de Paris, Montcenis (Le

itaux circulent aut à une aug- ire. La Caisse met des billets tre Banque de sociétés par ac- urse à côté des péculations sont gent de change e année.

disposent d'une umulés par le me et colonial, grâce aux nou- it. Ils commen- les entreprises

ndustrie

e de l'argent, procurées par aux nouveaux la grande in-

STRIES ES

ies nouvelles ; rication d'étof- argent dans le e et tissage du n Normandie ; ues : manufac- ries ; industries des mines de Carmaux, de du déboise- ucre, fabriques ports, fabriques tilisent le coton papeteries se

LES FORMES RIE

adopte de nou- commence à se ous forme com- campagnes, en dans la Haute- de paysans n'ont doivent chercher font artisans. us des villes

Ni le comm l'industrie n'étaient libres en France. L ys des privi-lèges, des m lements, qui entravaient l les échanges.

article à ignorer

1° - LES RIEURES

Le royaum douanes intérieures. Pou nce à une autre, ou d'un à un autre, il fallait paye e aujourd'hui pour faire p lise de France en Allemagn ovinces avaient, en effet, été ées au domaine

privées aidées par l'Etat. Le gouvernement en autorise l'ouverture, leur accorde des subventions, des prêts sans intérêt et des primes. Il impose une discipline de fer à leurs ouvriers. Ceux-ci n'ont pratiquement pas le droit de réclamer des augmentations de salaire ni de se mettre en grève. Ce sont de gros avantages pour les manufacturiers qui les obtiennent. Mais il faut des relations à la Cour et dans l'Administration.

Le gouvernement royal réglemente minutieusement toute la production pour parer à la négligence et à la mauvaise foi des fabricants et des marchands. Les règlements indiquent la qualité et la nature des matières premières, la

complète avait été laissée, faisait souhaiter une totale libération. Mais l'exemple de Turgot montrait que les capitalistes ne pourraient obtenir la satisfaction de leurs intérêts s'ils ne pouvaient imposer leur volonté au gouvernement en obtenant des droits politiques. La conclusion du traité de commerce de 1786 avec l'Angleterre les confirma, dans cette idée. Ce traité était très libéral et il leur déplut. Le gouvernement français l'avait signé pour des raisons de principe : le désir de subordonner l'industrie à l'agriculture ; et pour des raisons diplomatiques : l'espoir de consolider la paix par la multiplication des échanges. Mais les négociateurs français n'avaient pas pris la peine

principe de liberté absolue. la loi le lui interdit : le droit d'association et celui de pétition n'existent pas, la grève est formellement proscrite ; défense à un groupe d'hommes d'opprimer un individu, mais défense aussi à un groupe de faibles de résister à un fort. Le peuple est désarmé en face du capitaliste.

La Constitution assurait aux riches tout le pouvoir politique et donc la possibilité d'organiser l'économie à leur gré. Pour être électeur au deuxième degré, il fallait payer une contribution égale à la valeur de 10 journées de travail Pour être éligible, il fallait être propriétaire foncier et payer une contribution égale à la valeur de 54 journées de travail. L'Assemblée Législative, dans un pays de 25 millions d'habitants devait être choisie par 50.000 électeurs parmi beaucoup moins d'éligibles. Et comme l'Assemblée l'emporte sur le Roi, les lois sont faites, la France est gouvernée par une poignée de riches.

L'organisation administrative permettait aux riches de faire appliquer les lois sur l'économie dans le sens le plus favorable à leurs intérêts. Les riches sont les maîtres du pays par la décentralisation absolue.

Ils font une économie de capitalistes « libéraux », avec clairvoyance. Le marché intérieur est unifié par la suppression des douanes intérieures qui contribue en même temps à fortifier l'unité française. La concurrence peut jouir librement, grâce à l'abolition des corporations le 16 février 1791. Le capitaliste peut à son aise diminuer son prix de revient grâce à l'interdiction des coalitions ouvrières et des grèves, le 14 juin 1791. Il peut, comme il l'entend et sous réserve du prix de la concurrence, accroître son prix de vente : toute taxation de denrées est interdite et la hausse des prix continue. Mais cette liberté comporte des atténuations lorsque l'intérêt des capitalistes est en jeu : l'industrie nationale est protégée par un tarif douanier, celui de 1791. Les capitalistes étaient donc parmi les grands bénéficiaires de l'œuvre de la Constituante.

●

Ainsi se réalisait en France, autant que faire se peut, le rêve du libéralisme économique, doctrine de la bourgeoisie capitaliste jusqu'à nos jours. Elle est en principe hostile à toute intervention de l'Etat et favorable au libre jeu des lois économiques. En fait, il n'a jamais été réalisé complètement et elle ne peut l'être. Cette doctrine affirme, en somme, que les faits économiques constituent dans une société une catégorie séparée sur qui les autres faits n'ont normalement aucune influence. C'est une vue métaphysique. Une société est un tout, et tous les faits, de quelque nature qu'ils soient, économiques, politiques, intellectuels y sont solidaires les uns des autres. Dans la pratique, la doctrine du libéralisme a servi aux capitalistes à écarter les tentatives de la collectivité pour obtenir une meilleure répartition des richesses, mais elle n'a jamais empêché les industriels et les négociants de réclamer sans aucune logique et d'obtenir la protection douanière de l'Etat contre l'étranger et la protection de la police et de son armée contre les ouvriers.

R. MOUSNIER
Agrégé d'Histoire.

Au soir du 14 juillet 1789, cette journée mémorable, un grand souffle traversa Paris et les jours suivants les provinces françaises : un esprit nouveau était né ; dès lors, la présence de la Révolution n'était plus niable. Aussi, la Révolution Française reste-t-elle encore le grand phare vers lequel se tournent les regards des peuples opprimés, ce grand espoir qui faisait dire à Gœthe, suivant les armées autrichiennes, dans les fourgons du Duc de Brunswick, dans le crépuscule de Valmy : « Et si l'on entrait dans une nouvelle phase de l'humanité »...

Ce grand espoir qui devint réalité permit à nos pères d'inscrire au fronton de nos frontières « Ici commence le Pays de la Liberté ! »

Voici en montage, d'après des documents de l'époque : la prise de la Bastille, entourée à gauche des portraits de Mirabeau, Danton, Saint-Just et à droite de Robespierre, des femmes de Paris ramenant de Versailles, le « Boulanger, la Boulangère et le petit mitron ». — Mais une Révolution plus grande attend ses révolutionnaires. Tous ces événements, dont la conclusion se fait encore sentir dans le monde et dont la philosophie qui fut celle même de la liberté et de la primauté de la personne humaine, sont encore assez gravés dans l'âme des foules, pour contre-battre les « métaphysiques de la servitude ».

Il faut repartir à nouveau, maintenant que l'« ordre » issu de 89 est dépassé, par une nouvelle ère économique.

La Révolution doit se poursuivre ; elle doit se prolonger en instaurant, au delà du capitalisme, au delà du fascisme, au delà du bolchevisme l'HUMANISME DE L'ABONDANCE possible dès maintenant.

PEUPLE DE FRANCE, RECLAME LA CONSTITUANTE QUI EN PROCLAMERA L'AVENEMENT.

Magali, Imbert Renée, Manier Jeanne.

Diplôme de capacité : Mlles Brouchon Eglantine, Rullan Colette, Maneller Jeanne, Dreux Germaine.

∴

Nous apprenons que Mlle Goulin, Professeur Adjoint à l'Ecole Primaire Supérieure de Jeunes Filles de Sisteron, vient d'être nommée professeur adjoint, même classe, à l'Ecole Primaire Supérieure de Draguignan. Félicitations et bons souhaits.

Société de la Libre Pensée. — La Société de la Libre Pensée de Sisteron remercie la famille Silvy qui en souvenir de leur mère, Mme Vve Louise Silvy, a fait don à la Société de 50 francs.

La Société lui adresse ses sincères condoléances.

et BLANC, remercient toutes les personnes qui leur ont manifesté leurs sympathies à l'occasion du décès de leur père et beau-père, Monsieur

Victorin BLANC

inhumé à Saint-Etienne-les-Orgues le 17 Juillet 1939.

REMERCIEMENTS

Les Familles CURNIER, ROUX, COUTEL et BERNARD, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de leur père, frère et oncle Monsieur

Gustave CURNIER

décédé à Sisteron à l'âge de 58 ans.

ASSEMBLEE
POUR LE CONCORDAT

En exécution de l'article 504 du Code de Commerce, Messieurs les créanciers vérifiés et affirmés, ou admis par provision, sont invités à se rendre en personne ou par mandataire porteur d'un pouvoir, enregistré avant l'assemblée, le Mardi vingt cinq Juillet mil neuf cent trente neuf, à quatorze heures trente, au Tribunal de Commerce pour entendre le rapport du Syndic sur l'état de la faillite, ainsi que les propositions de concordat du débiteur, et en délibérer sous la présidence de Monsieur le Juge-Commissaire, et, pour le cas où un concordat n'interviendrait pas, s'entendre déclarer en état d'union, conformément à l'article 529 du Code de Commerce.

Le Greffier du Tribunal,
P. MAGNAN.

Pour VENDRE ou ACHETER

FONDS DE COMMERCE
IMMEUBLES - VILLAS
PROPRIÉTÉS - TERRAINS etc.

S'adresser en confiance à

l'Agence Générale des Alpes
FONDÉE EN 1909

R. GIRARD

51, Rue Carnot — GAP — Téléphone 1.10

© VILLE DE SISTERON

POUR

VOS IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX
VOS FOURNITURES SCOLAIRES ET DE BUREAUX

ADRESSEZ-VOUS A

L'IMPRIMERIE - PAPETERIE - LIBRAIRIE

M. PASCAL - LIEUTIER

Tél. 1.48 — **25, Rue Droite — SISTERON** — Tél. 1.48

Service Régulier
Sisteron - Digne - Nice

HORAIRE :

Sisteron	(*Départ*)	7 h 15	Nice	(*Départ*)	12 h
Digne		8 h	Antibes		12 h 30
Saint-André		9 h	Cannes		13 h
Castellane		9 h 30	Grasse		13 h 30
Saint-Vallier		11 h 15	Saint-Vallier		13 h 45
Grasse		11 h 30	Castellane		15 h 30
Cannes		12 h	Saint-André		16 h
Antibes		12 h 15	Digne		17 h 15
Nice	(*Arrivée*)	12 h 45	Sisteron	(*Arrivée*)	18 h

Correspondance pour : VEYNES, GAP, BRIANÇON

Départ de Sisteron :
Bureau de Taxis, J. GALVEZ, 12, Rue de Provence — Téléphone 2
Départ de Nice : Gare Municipale d'Autobus.

99 FEMMES sur 100

Souffrent des Nerfs, de l'Estomac ou de Maladies intérieures. Chez la Femme, en effet, la circulation du sang joue un rôle considérable, et quand, pour une raison quelconque, le sang n'a plus son cours normal, tout l'organisme se détraque, et il en découle de nombreux malaises et parfois des maladies graves. C'est pourquoi nous ne saurions trop recommander à toutes les Femmes de faire une cure avec la

JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY

dès qu'elles éprouvent le moindre trouble de la Menstruation ou un malaise quelconque.

Elle leur évitera une foule d'infirmités et fera disparaître sûrement les *Maladies intérieures de la Femme*, Métrites, Fibromes, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et douloureuses, Suites de Couches, Migraines, Névralgies, Maladies du *Retour d'Age*, des Nerfs et de l'Estomac, Troubles de la *Circulation* : Congestions, Vertiges, Etourdissements, Varices, Hémorroïdes, Phlébites, Faiblesse, Neurasthénie, etc.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

M. 11

Bien exiger la véritable JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature

Mag Dumontier

AUCUN AUTRE PRODUIT NE PEUT LA REMPLACER

Société Générale

Pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France

Société Anonyme Fondée en 1864 — Capital : 625 Millions

BUREAU DE SISTERON

Jours de Marchés et Foires

Toutes opérations de Banque et de Bourse
— *Avances aux Eleveurs* —

R. C. Seine 64.462

Contes et Légendes de nos Alpes

par Emile ROUX-PARASSAC de Sisteron

Préface d'Abel BONNARD de l'Académie Française

C'est un beau livre, avec des pages savoureuses, d'autres intructives sur Sisteron et sur notre région.

Un beau volume de 300 pages.

—«»— prix : 15 frs. franco 17 frs. en vente à la Librairie Lieutier.

Service Régulier par Autocars

SISTERON - DIGNE - SISTERON

P. BUES, SISTERON — *Télép.* 0.20

Sisteron, station :
Café du Commerce, Télép. 01.

Bureau à Digne : *Café des Sports, Boulevard Gassendi, Tél.* 0.86.

Sisteron (départ)	6 h. 45	13 h. 00
Peipin (gare)	6 h. 53	13 h. 08
Volonne	7 h. 03	13 h. 18
Château-Arnoux	7 h. 08	13 h. 22
Malijai	7 h. 20	13 h. 35
Les Grillons-M.	7 h. 30	13 h. 45
Digne (arrivée)	7 h. 45	14 h. 00
Digne (départ)	9 h. 00	17 h. 00
Les Grillons-M.	9 h. 15	17 h. 15
Malijai	9 h. 25	17 h. 25
Château-Arnoux	9 h. 37	17 h. 37
Volonne	9 h. 42	17 h. 42
Peipin (gare)	9 h. 52	17 h. 52
Sisteron (arrivée)	10 h. 00	18 h. 00

C'est ce qu'en venait s'il prenait fantaisie aux 2.000.000 gagnants de se diriger tous ensemble vers le Pavillon de Flore, après le tirage d'une seule tranche de la

LOTERIE NATIONALE

Tentez donc votre chance!

En vente à la Librairie LIEUTIER

Sisteron - Journal

est en vente

à MARSEILLE, chez M. LAFAY, kiosque 12, à la Canebière

à AIX, chez M. BERNARD, Journaux-Tabacs — Cours Mirabeau

et au Bureau du Journal, à
— — SISTERON — —

VIEUX JOURNAUX A VENDRE

S'adresser à l'Imprimerie Lieutier 25, Rue Droite, Sisteron.

Fonctionnaires, Agents des Services Publics, en activité ou en retraite, assurez vos véhicules à moteur à « La garantie Mutuelle des Fonctionnaires et Employés de l'Etat et des Services Publics », entreprise privée régie par le décret-loi du 14 Juin 1938.

Renseignements : F. Jauffret-Veyan 17, Boulevard Dubouchage, Nice Téléphone : 844-68.
L'été aux Mées et à Riez.

BANQUE NATIONALE
POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 175 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS
SIÈGE SOCIAL : 16, BOULEVARD DES ITALIENS - PARIS-9e
ANCIENNEMENT BANQUE DES ALPES

SUCCURSALE DE GAP
12, RUE CARNOT - TÉL. 0-15 & 197

AGENCE DE SISTERON
RUE DE PROVENCE
TÉLÉPHONE 28

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE
LOCATION DE COFFRES-FORTS
800 SUCCURSALES ET AGENCES EN FRANCE

COMMERÇANTS — INDUSTRIELS

pour remédier à la crise faites de la publicité dans

SISTERON-JOURNAL

Si vous voulez des pâtes alimentaires garanties pûres semoules de blés dûrs vous donnant satisfaction au point de vue goût et profit à la cuisson essayez

Les PATES DONZION

En vente dans les bonnes épiceries de la ville.

L'Imprimeur-Gérant : M. PASCAL-LIEUTIER, 25, Rue Droite, SISTERON.

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre. Le Maire :

© VILLE DE SISTERON